

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2012

**Présents :** M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, M. VONCK Daniel, Mme CROMBEZ Isabelle, Mme FAUCHER Odile, M. PICOU Jean-François.

**Absents excusés :** M. MAQUET Jacques donne pouvoir à M. VONCK Daniel, M. ANSART Raymond.

**Présents dans la salle :** Messieurs BARNEOUD, BIRON, MOYON, SZCZUDLAK, TAVERNIER.

**Secrétaire de séance :** Mme GON Sylvie

*Signature du dernier compte-rendu par les membres présents.*

### - Délibérations

- **DETR : Dotations Equipement Territoires Ruraux ;**
- **SMACL : sinistre église**

### - Personnel

### - Planning réunions PLU

### - Travaux en cours

- **Réflexion cimetièrè**

### - Communications diverses.

## • DÉLIBÉRATIONS

### . Dotation d'Equipement des territoires ruraux (D.E.T.R.)

- Une demande de subvention a été déposée pour l'aménagement du cimetière.
- Réserve incendie : une demande de subvention sera faite afin de finaliser l'équipement nécessaire au pompage de l'eau.

### . Assurance SMACL

Un dossier a été transmis à l'assurance SMACL suite à la chute de tuiles du clocher de l'église. Nous sommes en attente du devis.

*Pour la délibération suivante ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :*

### . Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO)

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec ECO-TLC, éco-organisme dont la mission est de sensibiliser au réemploi et recyclage des Textiles, Linges et Chaussures (TLC). Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, le SMVO doit obtenir l'accord de 75% des communes le composant. Le soutien financier est fixé à 0.10€ par habitant. Le montant maximal du soutien pouvant être perçu s'élève à environ 44 000€ par an. Accord à l'unanimité.

## • PERSONNEL

M. LEGRAND Armand, au vu de son handicap, peut bénéficier d'un contrat aidé pendant 5 ans. Donc, une proposition en ce sens lui sera faite.

M. MILLOCHAU Nicolas pourra lui aussi bénéficier d'un contrat (2x17h30) pendant 1 an pour poursuivre ses activités d'entretien de la commune.

Le contrat de Monsieur Jean-Paul JOWZAK, à 35h hebdomadaires sur les 2 communes de Péroy et Montagny (2x17h30) pourrait être remis en cause suite au décès du Monsieur Nau, Maire de Péroy.

## • PLANNING PLU

- La première réunion consacrée au Plan Local d'Urbanisme aura lieu pendant le premier trimestre 2012. Cette réunion se fera avec tous les partenaires associés ainsi qu'avec les services de l'Etat, si nécessaire.
- Modification de l'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 : pour agrandir sa maison, la surface maximum pour laquelle une simple déclaration préalable suffit passe de 20m<sup>2</sup> à 40m<sup>2</sup>. (Auparavant, au-delà de 20m<sup>2</sup>, une demande de permis de construire était nécessaire).

## • TRAVAUX EN COURS

- Effondrement de la chaussée rue Porte de Baron due à une fuite d'eau : la SAUR n'a pas terminé la remise en état des massifs de fleurs.
- Maison des Loisirs : la réfection de la partie « bar » et cuisine ainsi que la peinture des murs sont terminées.
- Bibliothèque : des rayonnages sont à refaire et la rampe d'escalier qui mène à l'étage doit être réparée.

- Vestiaires du stade : des travaux de plomberie et de peinture ont été faits.
- Un massif de fleurs a été réalisé à la sortie du village, face aux serres de M. LAUDIJOIS, et, prochainement, un massif sera réalisé à l'entrée de la Maison des Loisirs.
- La lame de déneigement sera livrée le 27 janvier 2012.
- Une réflexion est en cours sur l'aménagement du cimetière.

- **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- **SIVOS :**
  - les demandes de versements au SIVOS décidées lors de sa dernière réunion ont été envoyées à la commune d'Ermenonville. Le conseil municipal d'Ermenonville se refusant à payer le versement concernant le complément 2011, nous avons dû solliciter la perception. Sans ce versement, il y a un risque que les salaires ne soient pas payés.
  - Une réunion, prévue prochainement, sera consacrée à la préparation du budget 2012, ainsi qu'à l'appel d'offre concernant la prestation de service des repas qui inclura la problématique des repas bio.
- Une réunion est programmée à Villers-Cotterêt pour parler des aménagements de la N2. Les communes de Silly le Long et Plessis Belleville demandent l'aménagement d'un échangeur au carrefour situé entre Silly le Long et Montagny. La commune est opposée à ce projet et fera une contre-proposition.
- Le Préfet confirme la suppression du refuge de Bury et tient à rappeler que le Maire est responsable des animaux errants sur sa commune. Montagny a, pour sa part, passé une convention avec la SPA de Compiègne.
- PNR : notre dossier de demande de subvention pour la réhabilitation des calvaires de la commune va être repris.
- Un nouveau sous-préfet est arrivé. Il s'agit de Madame JUSTON.
- Nous avons reçu les remerciements du CNFPT suite à la dernière délibération.
- L'INSEE nous informe qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, nous sommes 424 habitants.
- Le Conseil Municipal décide de déposer une gerbe au nom de la commune pour chaque décès d'une personne ayant un lien avec le village.
- Lors de la commission des finances de l'Association des Maires de France (AMF), une baisse de la Dotation Générale d'Equipement (DGE) a été évoquée.
- CCPV : une partie de la péréquation va être versée à la CCPV qui la redistribuera aux communes.
- Une proposition du Maire de Crépy en Valois est faite pour déménager le siège de la CCPV, installé actuellement à Nanteuil le Haudouin, à Crépy en Valois.
- La Maison des Loisirs sera louée à la société COULON le 12 février 2012 pour une vente de vêtements de cuirs.

La séance est levée à 21h30